



Paris, le 20 février 2026

Madame la Directrice Générale
de l'Alimentation
251, rue de Vaugirard
75015 PARIS

Objet : Reconnaissance de l'engagement des agents, de la situation de crise et régularisation des heures et jours de récupération.

Madame la Directrice,

L'UNSA Alimentation Agriculture Forêts souhaite vous alerter, de façon urgente, concernant les difficultés persistantes rencontrées par les agents dans les services déconcentrés en DDPP et DDETSPP pour la régularisation des heures supplémentaires, jours de récupération générés par différentes crises notamment celle de la DNC. Ces difficultés, qui touchent tant les agents que leurs supérieurs hiérarchiques, soulèvent des questions de reconnaissance du travail accompli dans des conditions exceptionnelles, les temps de repos indispensables pour chaque agent et la gestion de la charge de travail qui s'est accumulée pendant le temps de crise.

De plus, les services départementaux mobilisés n'ont toujours pas d'information quant à la décision de placement en situation de « crise exceptionnelle » au sens de la note de service NS SG/SRH/SDCAR/2024-435 et permettant l'indemnité de gestion de crise (IGC).

Nous demandons votre intervention pour :

- Mettre en place rapidement la reconnaissance officielle de la situation de « crise exceptionnelle » pour les départements et régions touchés depuis l'été 2025 et favoriser le versement de l'Indemnité de Gestion de Crise,
- Donner instruction pour la régularisation, homogène sur l'ensemble des services, des heures supplémentaires en application de la note de service SG/SRH/SDCAR/2024-436 et jours de récupération pour les agents mobilisés y compris pour les agents étant intervenus en renfort des secteurs touchés,
- Déployer des moyens supplémentaires en ETP afin de résorber la charge de travail accumulée pendant la gestion de crise,
- Demander que ces points soient débattus avec les représentants du personnel en comité sociaux administratifs.

L'absence d'instruction et de modalité de reconnaissance de l'engagement des agents sur le terrain ne peut perdurer au risque d'un désengagement des personnels lors de prochaines crises.

Je vous remercie par avance de toute l'attention que vous porterez à ce courrier et dans l'attente d'une réponse et surtout d'actes de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées

La secrétaire générale

Emilie Cerisier

